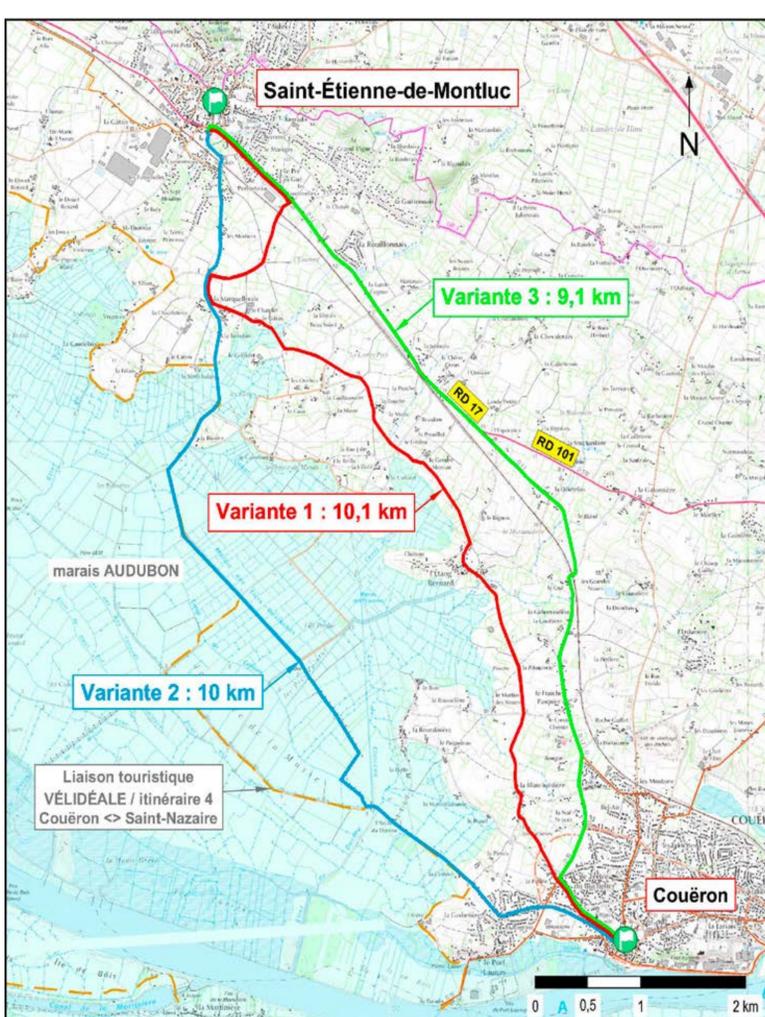


DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE NOUVEL ITINÉRAIRE CYCLABLE ENTRE COUËRON ET SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC



Cette liaison permettra de relier le bourg de Couëron à celui de Saint-Étienne-de-Montluc afin d'accéder à vélo aux différents équipements et aux pôles générateurs de déplacements (zones d'habitat, commerces...).

Les 3 variantes étudiées



Analyse multicritères

CRITÈRES	VARIANTE 1	VARIANTE 2	VARIANTE 3
Desserte équipements / habitat	●	●	●
Sécurité	●	●	●
Environnementaux	●	●	●
Artificialisation des sols	●	●	●
Enjeux fonciers	●	●	●
Coût	●	●	●

La variante 1

Cet itinéraire long d'environ 10,1 km utilise des voies communales à faible trafic. Au départ de Saint-Étienne-de-Montluc, l'itinéraire emprunte la voie verte longeant la RD 17 vers l'est, dépasse la zone commerciale puis franchit la voie ferrée via un ouvrage existant qui sera réaménagé. La voie communale permet de traverser La Marquellerais, de franchir le ruisseau du Berliquet (sur un ouvrage existant) avant de poursuivre jusqu'à Couëron via l'Étang-Bernard et La Blanchardière.



Pour sécuriser cet itinéraire, un travail d'apaisement des vitesses sera mis en œuvre (modification des régimes de priorités aux carrefours et du plan de circulation) pour faciliter le passage des vélos.

La variante 2

Cette variante est de longueur comparable à la variante 1. Elle emprunte des petites routes dans les marais, dont certaines en ligne droite. Elle apparaît plus confortable mais dessert moins de villages. Elle est également moins praticable tout au long de l'année en raison des inondations hivernales. Si le marais Audubon est un lieu propice à la pratique cyclable, il est plus favorable à une pratique touristique que quotidienne.

La variante 3

Cet itinéraire, plus court, longe la RD 17 pendant plusieurs kilomètres. De Saint-Étienne-de-Montluc au carrefour de l'Espérance, le trafic routier important et la présence de poids lourds impose la création d'une voie cyclable dédiée. De l'Espérance vers Couëron, cette variante emprunte une route à trafic modéré mais sinueuse qui nécessite la réalisation d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (chaucidou).

Consultation publique du 5 décembre 2024 au 7 janvier 2025

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET :

- sur participer.loire-atlantique.fr/consultations-velo
- ou en remplissant les registres des contributions disponibles en mairies

